

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 8246

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL OUDI GHIRI EL ABID

Date de naissance : 01/01/1957

Adresse :

Tél. : 0663 86 77 79

Total des frais engagés :

622.48

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/11/20	à		150,00	 

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	10.11.2020	462,30,-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdelhak MEKOUAR

Diplômé de la faculté de
Médecine de Bordeaux (FRANCE)
MÉDECINE GÉNÉRALE
Echographie - Ultrasons

MÉDECIN AGRÉÉ CERTIFICAT MÉDICAL
PERMIS DE CONDUIRE

Bd Beni M'guild - Hay Laayoune
Rue 13, maison 31 - Casablanca
Tél.: 05 22 28 17 01 - GSM: 06 61 32 47 06

الدكتور عبد الحق مكوار

خريج كلية الطب ببوردو (فرنسا)
الطب العام
الكشف بالصدى - الأصوات الفوقية

طبيب معتمد رخصة السياقة

شارعبني مكيلد حم العيون
زنقة 13 - الدار 31 - الدار البيضاء
الهاتف : 01 28 17 05 22
الهاتف المتنقل : 06 61 32 47 06

Casablanca, le 10/10/20

الدار البيضاء في :

~~63.30 x 3~~ ~~2000~~ ~~10/10/2018~~ ~~AB/AB~~
Profenol 2P-
100 mg, c/ 2 mois -3

~~100 mg~~
~~100 mg~~ ades 20

~~102.00~~ Profenol
100 mg

~~14.30 x 2~~ Rli. u/f
100 mg

Tg 462.30



Ventis Maroc
KFM - Ain Sebaâ
20250 Casablanca

63,90

63,90



UTAV: LOT N°: 200300
LOT : 200300
UT AV: 02/2023
PPV : 14,30 DH

UTAV: LOT N°: 191612
LOT : 191612
UT AV: 11/2022
PPV : 14,30 DH

63,90

